

# AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« Equipements sportifs et centres d'accueil associés au CREPS des Pays de la Loire »

## Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du  
Programme ou du  
rapport :

## SESSION DES 19 et 20 décembre 2024

### AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE :  / AP :  / CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE :

### Nom et numéro du rapport :

**S103 - Agir pour le développement et le rayonnement du sport**

Les récentes actualités nationales ont mis en lumière le dérapage financier de l'Etat français et la nécessité d'engager un processus d'économies et de recherche de nouvelles recettes pour réduire la dette de l'Etat qui s'établit à 3 228,4 milliards d'euros à la fin du deuxième trimestre 2024.

A la suite de la réception des rapports budgétaires qui sont soumis au vote, nous constatons que la majorité régionale souhaite s'inscrire dans une démarche de participation de notre collectivité au redressement des finances publiques en ciblant en particulier les dépenses de fonctionnement.

Si nous sommes conscients des réalités économiques du pays et de la nécessité d'adopter un autre système de dépense de l'argent public, les mesures actuellement proposées nous semblent démesurées et prises de façon précipitée, sans concertation avec les acteurs du territoire.

En effet, le budget primitif 2025 prévoit l'abrogation de plus d'une soixantaine de règlements d'intervention, dispositifs ou appels à projet.

Parmi ces suppressions, il est notamment question du dispositif Equipements sportifs et centres d'accueil associés au CREPS des Pays de la Loire ayant pour but d'accompagner la construction ou la réhabilitation d'équipements à maîtrise d'ouvrage associative qui présentent un intérêt pour le sport de haut niveau ou répondent au besoin de développement des disciplines.

La décision de supprimer ce dispositif sans présentation préalable d'un bilan concernant les champs d'action de ce dispositif, le nombre de structures et d'acteurs accompagnés ou sur les motifs clairs et chiffrés ayant

conduit à la décision de supprimer ce règlement d'intervention nous inquiète quant aux possibles conséquences sur la préservation de l'équité entre les territoires et l'égal accès aux services publics.

Aussi, soucieux de préserver l'accès pour toutes et tous aux services publics, et de maintenir le dialogue avec les partenaires de la Région, nous proposons de revenir sur l'abrogation du dispositif Equipements sportifs et centres d'accueil associés au CREPS des Pays de la Loire. À cette fin, nous suggérons d'inscrire au budget primitif 2025 la délibération suivante :

**Délibéré : Dans le paragraphe 4. Soutien régional à l'acquisition de matériel et à l'investissement sportifs**

**De supprimer :**

Compte tenu du recentrage de la Région sur ses compétences obligatoires et de ses choix d'intervention prioritaires tels que présentés dans ce rapport, il est également proposé d'abroger différents dispositifs tels que présentés en annexe 3.

**D'ajouter :**

Je vous invite à inscrire, à titre indicatif, 385 000 € d'autorisations de programme sur ce dispositif.



Franck Nicolon  
Conseiller régional, membre de la commission culture